



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Palise : M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux :** M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray :** M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00112
Rapport n°33 - Stratégie Emploi-Insertion GBM

Délibération du Conseil de Communauté du 10 avril 2025
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

33 Stratégie Emploi-Insertion GBM

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le rapport a pour objet de présenter de façon synthétique l'ensemble des actions mises en œuvre par GBM en faveur de l'emploi et de les illustrer par quelques données clés extraites des bilans 2024 et de données budgétaires au titre de l'exercice 2025.

1. Contexte

L'activité économique à l'échelle internationale subit depuis 2020 des cycles compulsifs alternant des périodes de redémarrage fortes suivies de périodes de ralentissement. 2021 et 2022 sont marquées par un phénomène de rattrapage.

Depuis 2023 et encore confirmé en 2024, l'activité est fragile avec une baisse de régime observée fin 2024/début 2025 par les activités traditionnelles du territoire de GBM : la construction, la sous-traitance automobile plus particulièrement, l'horlogerie et le luxe d'entrée et de gamme intermédiaire ou encore la santé.

Ces mouvements d'accélération et de ralentissement ont un impact majeur sur les besoins en ressources humaines des entreprises tant en termes de besoins à courts termes quand les carnets de commande sont garnis qu'à plus longs termes compte tenu de l'évolution des modalités de production et des adaptations nécessaires en matière de transitions.

Historiquement, Grand Besançon Métropole a fait de l'accès à l'emploi pour tous un enjeu majeur. Aussi, plus de 900 000 € de crédits de fonctionnement seront encore mobilisés en 2025 pour accompagner ceux qui agissent au profit des demandeurs d'emploi les plus fragiles et des salariés fragilisés par une activité économique en dents de scie. GBM initie également des événements importants avec ses partenaires à destination des actifs de son territoire.

L'objectif de ce rapport est de présenter de façon synthétique l'ensemble de ces actions, illustrées par quelques données clés extraites des bilans 2024.

Une stratégie d'intervention selon 3 grands axes :

- La gouvernance de l'écosystème local,
- L'action aux côtés des entreprises en matière de ressources humaines,
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'activité économique.

2. Une stratégie construite selon 3 axes

Axe 1 : participer à la gouvernance de l'écosystème de l'emploi local

Un comité local pour l'emploi (CLPE) du bassin d'emploi de Besançon a été mis en place à l'initiative de l'Etat en 2024. Il est coprésidé par l'Etat et GBM. Il assure la coordination des acteurs chargés de la politique de l'emploi et de ceux qui y sont associés.

GBM contribue à la définition des politiques de l'emploi, de formation et d'insertion sur son territoire en participant aux instances de concertation et de décision. GBM veille à la présence et aux interventions sur l'ensemble de son territoire des partenaires de l'emploi (France Travail, Mission locale, ARIS Cap Emploi, Organismes de formation...).

Sa présence dans la définition des programmes d'actions de tous ses partenaires lui permet d'orienter des financements vers ses priorités d'intervention. La représentation de GBM est posée ici comme essentielle, tant au niveau technique que politique.

La feuille de route en cours de construction au sein de la CLPE identifie quelques enjeux prioritaires comme les emplois de service à la population, l'attractivité des entreprises et du territoire pour appeler de nouveaux talents, les capacités d'accueil des nouveaux actifs venus de l'extérieur ou encore l'adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible sur GBM.

Axe 2 : agir aux côtés des entreprises en matière de ressources humaines

Agir au plus près des entreprises locales par des actions, des d'évènements en faveur de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) en identifiant :

- Leurs besoins actuels quand elles recrutent = connaissance des offres d'emplois,
- Leurs besoins futurs liés à l'évolution de leur activité et des process mis en œuvre.

C'est l'objet d'une convention que nous passons avec l'association Réussite emploi Franche-Comté (REFC) associée à une subvention annuelle de 30 000€ (délibération du CC de mars dernier).

L'effet recherché est celui de l'agilité, la capacité de l'association à déployer avec notre concours cette action de GPECT qui comprend 2 volets au regard des besoins du terrain :

Un volet « offensif » afin de :

- Renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi en les préparant aux métiers de demain. Elle représente un moyen efficace pour anticiper les évolutions du marché de l'emploi et pour garantir que les demandeurs d'emploi restent compétitifs et adaptés aux exigences des employeurs,
- Accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation des besoins en compétences et de recrutement, d'adaptation d'organisation aux évolutions du marché, et la gestion optimale des ressources humaines.

Un volet « défensif » visant à :

- Accompagner les entreprises en difficulté lors de la mise en place de procédures de reclassement pour les salariés :
 - o rencontres collectives sur site en lien avec les instances représentatives des salariés,
 - o présentation d'activités qui recrutent : transport, logistique, industrie...
 - o d'évènements à venir : forum emploi, action ad hoc : pdj emploi, visites d'entreprises...
- Accompagner les personnes privées d'emploi en travaillant avec elles leurs projets professionnels : atelier de recherche d'emploi, CV, préparation à l'entretien...
 - o officielle des signataires de la charte LESE/Paqt, en partenariat avec les acteurs locaux. Un événement à définir avec les partenaires au cours de l'année 2025.

En 2024 plus de 10 animations/événements ont été organisés, à titre d'exemple :

- le salon Cap vers l'emploi réunissant 154 entreprises et accueillant 3900 visiteurs,
- l'intervention sur le site d'Easydis auprès de 38 salariés en phase de licenciement pour une dizaine de solutions trouvées rapidement et localement,
- l'action de sourcing pour DIXI à Thise (10 recrutements) et à Chaudfontaine (4 recrutements).

Axe 3 : accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'activité économique

Cet axe représente le cœur de l'intervention de GBM en faveur de l'emploi en termes de moyens mobilisés. Il est possible de la décliner selon 4 grands volets :

1. Le volet emploi-insertion du contrat de ville (délibération CC avril) avec 352 302 € engagés au profit d'une cinquantaine d'actions de remobilisation et d'accompagnement vers l'emploi dont près de 180 000 € à destination des structures d'insertion par l'activité économique.
2. Le soutien aux activités de la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon pour 351 124 € qui comprend l'aide au fonctionnement de l'association pour 197 494 € et 153 630 € pour les loyers et charges des locaux mis à disposition rue Midol.

Un bilan d'activité 2024 qui fait état de 1306 jeunes de GBM nouvellement accueillis par l'association et d'un groupe de 2958 jeunes en suivi. 1855 entrées en emploi et 455 entrées en formation.

3. Les autres actions conduites ou cofinancées par GBM pour 197 400 € parmi lesquelles le soutien aux dispositifs spécifiques tels l'école de la deuxième chance, l'atelier cuisine mode d'emploi ou encore l'école de production de l'UIMM à Palente.
4. La mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés passés par GBM, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux, la grappe sedia....

Un bilan faisant état de plus de 800 personnes mises à l'emploi soit plus de 200 000 heures de travail sur des marchés clausés. Près de 20 donneurs d'ordre impliqués pour 88 marchés concernés sur l'année.

Pour 2023 (chiffres 2024 encore non consolidés) ce sont près de 100 personnes qui sont entrées durablement dans l'emploi à la suite de leur parcours sur une activité clausée.

Le Conseil de Communauté prend acte des actions mises en œuvre par GBM dans le cadre de sa stratégie emploi-insertion.

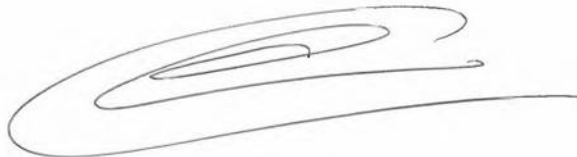
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon